

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 27 ET 28 JUIN 2019

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**COMPLEMENT DE FINANCEMENT ET PROROGATION
D'UN AN POUR LE PROJET ECO-EPIDEMIOLOGIE
DE XYLELLA FASTIDIOSA PORTE PAR L'INSTITUT
NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Ce rapport concerne le volet Biologie moléculaire du projet validé par l'Assemblée de Corse en 2017 et plus précisément deux objectifs majeurs :

1) l'optimisation des outils de détection de *Xylella fastidiosa* dans les insectes vecteurs (présence/ absence de la bactérie) et l'identification de la sous-espèce / souche portée par les insectes en Corse.

2) l'optimisation des outils moléculaires et la détection des sèves dans les bouches des vecteurs afin d'identifier la dernière plante ingérée et de pouvoir reconstruire les réseaux d'interaction vecteurs / plantes dans les parcelles étudiées, pour mieux comprendre l'épidémiologie de la maladie en Corse.

Jusqu'à ce jour l'ensemble des dépenses (personnel et consommables) sur le volet de biologie moléculaire a été pris en charge par l'INRA CBGP Montpellier.

Les dépenses incluent un an de CDD financé sur d'autres projets, ainsi qu'une partie des salaires de 5 permanents et 50k€ de frais de déplacement / consommables de biologie moléculaire.

Ces financements ont permis de générer une première carte de distribution de *Xylella fastidiosa* en Corse grâce au développement d'outils innovants et performants (<https://www.biorxiv.org/content/early/2018/01/01/241513>) ainsi que d'achever la base de données pour l'identification moléculaire des vecteurs (<http://arthemisdb.supagro.inra.fr/>, interface dédiée en cours de développement).

Les outils pour la capture des sèves dans les insectes (dernier bol alimentaire avant capture) ont également été mis en place à l'aide de ces crédits. De nouveaux outils sont en cours de test afin de s'assurer de disposer des outils les plus fiables possibles pour répondre aux questions scientifiques formulées et ainsi mieux comprendre l'épidémiologie de la maladie.

La récente découverte de la présence de *Xylella fastidiosa* dans les vecteurs de nombreuses localités/habitats en Corse (grâce aux avancées du projet), a fortement modifié la vision de la prévalence de la maladie dans l'île.

Ceci a induit un changement dans les protocoles expérimentaux, et la nécessité d'échantillonner dans de nombreuses localités (à ce jour près d'une centaine de placettes distribuées sur toute la Corse). En conséquence, cette nouvelle approche globale a démultiplié le nombre de tests moléculaires qu'il est nécessaire de réaliser pour mieux comprendre les facteurs importants dans la diffusion de *Xylella fastidiosa*.

A ce jour, les projets tiers de l'unité INRA CBGP ne permettent plus de couvrir la

totalité des dépenses pour reconstruire les réseaux d'interaction vecteurs - Xylella - plantes. En particulier, l'unité INRA CBGP ne dispose plus de crédits suffisants pour continuer de financer le salaire de la personne en CDD qui a réalisé l'ensemble des expérimentations et possède un savoir-faire déterminant pour le projet.

Il s'agit de permettre dans le présent rapport conformément à la délibération n° 17/068 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mars 2017 et à la convention d'engagement pluri annuelle d'objectifs et de moyens n°17-DESR-SR-04, l'affectation d'un montant total de 127 000 € au profit de l'Office de l'Environnement de la Corse pour le projet « Eco-Epidémiologique Xylella fastidiosa » porté par l'INRA de Corse.

Les crédits nécessaires au financement de ce dispositif sont inscrits au programme « N 4112 - Recherche et Diffusion » et au sous-programme « N 4112 C - AED » du Budget Primitif (BP) 2019 de la Collectivité de Corse.

Par ailleurs, compte tenu de la nécessaire structuration des équipes tant à l'Office de l'Environnement de la Corse qu'à l'Institut National de la Recherche Agronomique, le programme a accusé un retard et n'a pu commencer qu'en août 2017 à l'OEC et novembre 2017 à l'INRA.

Aussi, conformément aux articles 2, 7 et 8 de la convention signée (17-DESR-04), modifiée par avenant n°17-DESR-SR 9, une prorogation d'un an de la convention précitée est demandée par le bénéficiaire soit jusqu'au 30 décembre 2020, avec possibilité de transmettre les justificatifs jusqu'au 30 juin 2021.

Cette prorogation apparaît justifiée et nécessaire pour mener à bien les recherches entreprises.

Le projet Eco-épidémiologie de Xylella fastidiosa en Corse :

Cette demande fait suite aux échanges ayant eu lieu entre les équipes de recherche impliquées dans le projet (l'INRA, le Conservatoire Botanique National de Corse et l'Université de Corse) lors du Conseil scientifique du projet le 27 septembre 2018.

Elle a ensuite été présentée aux membres du comité de pilotage au cours du COPIL n° 3 du projet (28 septembre 2018 au CNBC à Corte, bilan d'étape à 1 an) et discutée avec eux. Les présidents de l'OEC et de l'ODARC, qui participaient tous deux au COPIL, se sont montrés très réceptifs et ont estimé la demande recevable dans le contexte budgétaire 2019 en cours d'établissement.

Comme convenu dans les conventions qui les régissent, les travaux de recherche menés pendant la première année du projet ont été exposés aux membres du comité de pilotage.

L'objectif principal est la reconstruction des réseaux d'interactions entre vecteurs - Xylella fastidiosa - plantes en Corse. Les avancées réalisées en année 1 du projet sont déjà conséquentes (identification du modèle cistes-Phileanus, conception d'un réseau régional de placettes d'observation) et ont permis de réorienter une partie des questionnements initiaux.

Toutefois, il a été remarqué qu'une importante partie de livrables, ceux qui mobilisent les outils de biologie moléculaire, ne pourra être générée sans un complément

financier dont le détail est donné ci-dessous.

Pour la bonne réalisation de ce projet, l'INRA sollicite :

- un soutien financier de 127 k€ ventilé comme suit

Personnel 67 k€ : financement du salaire d'un ingénieur de recherche (grade IR2) pendant 1,5 an (66 995 €).

Fonctionnement 60 k€ : frais d'expérimentation de biologie moléculaire sur l'ensemble des parcelles étudiées lors du projet pour le suivi de la maladie.

A savoir :

- test de présence / absence de Xf en PCR digitale Stilla ;
- capture de fragment de génome bactérien dans les vecteurs pour identifier la souche portée,
- capture des sèves dans les vecteurs,

- Une prorogation de la convention ainsi que du terme des justificatifs à fournir d'une année.

Ainsi, je vous prie au vu des éléments transmis :

- D'individualiser le montant de l'aide complémentaire de 127 000 €.
- De proroger la convention jusqu'au 30 décembre 2020.
- De proroger le terme des justificatifs à fournir au 30 juin 2021.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.